



MODIFICATION D'OFFRE À COMMANDES

Par la présente, cette d'offre a commandes est modifiée; sauf indication contraire, toutes les autres modalités d'offre à commandes restent les mêmes.

N° de la modification : 1	Date de la modification : Le 11 octobre 2022
N° du dossier : ECFT-DOC-2022-1629	
Titre : Services d'accompagnement	
Date de clôture de la demande de proposition : Le 2 novembre 2022 à 14 h (heure de Gatineau)	
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – Prière d'adresser toute demande de renseignements à l'autorité contractante: Commissaire aux élections fédérales 30, rue Victoria Gatineau (Québec) K1A 0M6 proposition-proposal@elections.ca	
À l'attention de : Francine Touchette	N° de tél. (873) 416-0811

Partie 1. Interprétation

- 1.1 Élections Canada, modifie par la présente conformément à la présente modification la Demande d'offre pour un Services d'accompagnement qui porte le numéro ECFT-DOC-2022-1629 datée du 29 septembre 2022 (la « DOC »). La présente modification fait partie intégrante de la DOC.
- 1.2 Tous les mots et expressions définis dans la DOC et employés dans la présente modification ont le sens qui leur a été donné dans la DOC, à moins qu'ils ne soient définis autrement dans le présent document et sous réserve du contexte.

Partie 2. Questions et réponses

Les questions suivantes ont été posées en réponse à la DOC et, par la présente, Élections Canada au nom du Commissaire répond comme suit :

2.1 Question No. 1

Question:

L'objectif est-il d'attribuer un contrat à une seule entreprise ou de créer un bassin de services d'accompagnement?

Réponse:

Comme le stipule la section 1.3.1 de la DOC, Élections Canada a l'intention d'émettre plusieurs offres à commandes selon les catégories de services suivantes :

Pour la catégorie de Services d'accompagnement individuel ou de groupe en français, les offres seront classées de la plus haute à la plus basse et seront pris considération pour l'attribution d'une offre à commandes.

Pour la catégorie de Services d'accompagnement individuel ou de groupe en anglais, les offres seront classées de la plus haute à la plus basse et seront pris considération pour l'attribution d'une offre à commandes.

2.2 Question No. 2

Question:

Quel est le niveau des employés qui recevront un service d'accompagnement (premier échelon)?

Réponse :

L'offre à commandes pour des services d'accompagnement sera à la disposition de tous les employés d'Élections Canada.

2.3 Question No. 3

Question :

Combien d'employés recevraient un service d'accompagnement au cours d'une année? Une estimation suffit.

Réponse :

Environ 20 employés.

2.4 Question No. 4

Question:

Un offrant peut-il proposer un service d'accompagnement bilingue et ainsi respecter toutes les exigences?

Réponse :

Les offrants doivent soumettre une offre pour la catégorie de services en français ou en anglais ou les deux catégories et doivent préparer deux documents distincts.

2.5 Question No. 5

Question:

Sécurité : Le niveau d'information est Protégé B, et « le fournisseur sera tenu d'utiliser ses propres systèmes informatiques pour traiter, produire ou stocker électroniquement des renseignements ou des données PROTÉGÉS et/ou CLASSIFIÉS ». L'offrant doit-il avoir une cote de protection de documents (VOD) avant la clôture de la demande d'offre à commandes (systèmes informatiques et renseignements – papier) pour présenter une soumission?

Réponse:

Ainsi, la demande d'offre à commandes est modifiée conformément à l'article 3.1 de la présente modification.

*Dans le document de l'offre à commandes en français les conditions demeurent inchangées.

2.6 Question No. 6

Question :

Les services d'accompagnement individuel et les services d'accompagnement de groupe font appel à des compétences différentes. Élections Canada permettrait-il aux soumissionnaires d'offrir seulement l'un ou l'autre de ces services?

Réponse :

Non, les offrants doivent soumettre une offre avec les services suivants :

Services d'accompagnement – individuel et de groupe – français

ou

Services d'accompagnement – individuel et de groupe – anglais

Question No. 7

Question :

À la partie 8 – Critères d'évaluation technique, le critère d'évaluation technique coté 2 (C2) évalue l'expérience d'accompagnement professionnel de l'offrant dans un contexte gouvernemental ou dans une entreprise publique. A) Le terme « entreprise publique » renvoie-t-il à une société cotée en bourse? B) Pourriez-vous définir la notion d'entreprise publique? C) Si cela concerne une expérience d'accompagnement professionnel auprès de sociétés cotées en bourse, pourriez-vous expliquer pourquoi ce point est pertinent et important pour Élections Canada?

Si l'offrant a acquis son expérience d'accompagnement professionnel uniquement auprès d'entreprises privées, cela rend-il sa soumission irrecevable?

Si l'offrant a acquis son expérience auprès d'entreprises privées, peut-il quand même obtenir quelques points pour ce critère coté (C2) ou recevra-t-il la note de zéro?

Réponse :

Ainsi, la demande d'offre à commandes est modifiée conformément à l'article 3.3 de la présente modification.

Partie 3. Modifications

3.1 Modification dans le document de l'offre à commandes (anglais seulement)

À la partie 5. Exigences relatives à la sécurité, exigence financière et aux exigences

5.1 Exigence relative à la sécurité

*Dans le document de l'offre à commandes en français les conditions demeurent inchangées.

3.2 Modification à la Partie 7 – Annexe A – Clause du contrat subséquent

*Dans le document de l'offre à commandes en français les conditions demeurent inchangées.

3.3 Modification de la partie 8 – Critères d'évaluation technique – Tableau B – Critères d'évaluation technique cotés – C2

Supprimer :

C2	<p>Expérience d'accompagnement professionnel dans un contexte gouvernemental ou dans une entreprise publique</p> <p>L'offrant doit mentionner trois projets exécutés pour des clients qui prouvent que la ressource proposée a une vaste expérience de la prestation de services d'accompagnement dans un contexte gouvernemental dans une entreprise publique.)</p> <p>Les projets mentionnés doivent :</p> <ul style="list-style-type: none">i. être trois (3) projets différents;ii. être axés sur des services d'accompagnement individuel et de groupe;iii. avoir été exécutés dans une entreprise publique;iv. Avoir été achevés au cours des cinq (5) dernières années. <p>Grille d'évaluation :</p> <p>L'offrant recevra un maximum de dix (10) points pour chaque projet (maximum de trois (3) projets qui démontrent une expérience de l'application des principes proposées (alinéas i à iv). Un résumé du projet devrait être fourni.</p> <p>Un maximum de 30 points pourrait être alloué à l'offrant, comme suit :</p> <p>10 points – Le projet est bien décrit, et démontre pleinement et clairement que l'expérience de la ressource a été acquise dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours</p>	30
-----------	---	----

	<p>des cinq (5) dernières années. Le projet couvre les 4 points des principes proposés (alinéas i à iv).</p> <p>5 points – Le projet est décrit, mais il manque des précisions et certains renseignements qui démontrent que l’expérience de la ressource a été acquise dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours des cinq (5) dernières années. Le projet ne couvre que 3 points des principes proposés (alinéas i à iv).</p> <p>2 points – La description du projet est vague, et il manque des précisions et des renseignements dans la plupart des cas. Il n’est pas clair que la ressource proposée a de l’expérience dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours des cinq (5) dernières années. Le projet couvre moins de 3 points des principes proposés (alinéas i à iv).</p> <p>0 point – La description du projet n’a rien à voir avec l’exigence ou ne traite pas suffisamment des principes de base proposés. Le projet ne couvre aucun des principes proposés (alinéas i à iv).</p> <p>Exigence de présentation</p> <p>L’offrant doit démontrer clairement que la ressource proposée possède cette expérience, en fournissant tous les renseignements demandés à l’annexe B de la partie 7 – Modèle de description d’un projet et d’un client pour répondre au critère coté.</p>	
--	--	--

Insérer :

<p>C2</p>	<p>Expérience d’accompagnement professionnel dans un contexte gouvernemental ou dans un secteur public.</p> <p>L’offrant doit mentionner trois projets exécutés pour des clients qui prouvent que la ressource proposée a une vaste expérience de la prestation de services d’accompagnement dans un contexte gouvernemental (par exemple, fédéral, provincial ou dans un secteur public.)</p> <p>Les projets mentionnés doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> i. être trois (3) projets différents; ii. être axés sur des services d’accompagnement individuel et de groupe; iii. avoir été exécutés dans un secteur public; iv. Avoir été achevés au cours des cinq (5) dernières années. <p>*Secteur public : Organisations et entités qui font partie de toute structure gouvernementale (fédérale, provinciale, municipale) et qui ne</p>	<p>30</p>
------------------	---	-----------

sont pas contrôlées par des individus, des organisations bénévoles ou des entreprises privées.

Grille d'évaluation :

L'offrant recevra un maximum de dix (10) points pour chaque projet (maximum de trois (3) projets qui démontrent une expérience de l'application des principes proposées (alinéas i à iv). Un résumé du projet devrait être fourni.

Un maximum de 30 points pourrait être alloué à l'offrant, comme suit :

10 points – Le projet est bien décrit, et démontre pleinement et clairement que l'expérience de la ressource a été acquise dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours des cinq (5) dernières années. Le projet couvre les 4 points des principes proposés (alinéas i à iv).

5 points – Le projet est décrit, mais il manque des précisions et certains renseignements qui démontrent que l'expérience de la ressource a été acquise dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours des cinq (5) dernières années. Le projet ne couvre que 3 points des principes proposés (alinéas i à iv).

2 points – La description du projet est vague, et il manque des précisions et des renseignements dans la plupart des cas. Il n'est pas clair que la ressource proposée a de l'expérience dans un contexte gouvernemental (par exemple fédéral ou provincial) ou dans une entreprise publique au cours des cinq (5) dernières années. Le projet couvre moins de 3 points des principes proposés (alinéas i à iv).

0 point – La description du projet n'a rien à voir avec l'exigence ou ne traite pas suffisamment des principes de base proposés. Le projet ne couvre aucun des principes proposés (alinéas i à iv).

Exigence de présentation

L'offrant doit démontrer clairement que la ressource proposée possède cette expérience, en fournissant tous les renseignements demandés à l'annexe B de la partie 7 – Modèle de description d'un projet et d'un client pour répondre au critère coté.